

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Gaston CHASSAIN
Marie-Claude BODEN À Nicolas BALOT
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Marie-Claude BODEN, Blanche ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUGEAY

N°2023/D/067 - **Objet** : **Demande de subventions concernant la concession de travaux pour la construction de la Maison médicale**

La délibération 2023/D/009 a permis le lancement d'une consultation pour le contrat de concession concernant le projet de réalisation d'une maison médicale.

La délibération 2023/D/059 a autorisé la signature d'un contrat de concession avec la Société d'Équipement du Limousin (SELi).

Il apparaît maintenant nécessaire de solliciter les partenaires financiers potentiels.

Ainsi, la Préfecture dans le cadre de la Detr, le Conseil Départemental, l'Europe dans le cadre du volet territorial du FEDER pourraient accompagner la collectivité et la SELi pour la réalisation du projet.

En fonction des partenaires, le dossier pourra être déposé par la collectivité ou par la SELi.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 27 septembre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

